### III'. PARTIE.

# DES JOURNAUX.

Les journaux sont, depuis long-temps, parmi nous, un des plus forts appuis de l'autorité, ou l'un des meilleurs leviers de la puissance. C'est par eux que le gouvernement manifeste sa pensée, qu'il la répand au loin, et qu'il se met rapidement en communication avec toutes les parties de l'état. Le besoin qu'on éprouve de les recevoir, la sorte d'impatience avec laquelle on les attend, l'avidité qu'on met à les lire, doivent nécessairement leur donner une grande influence; et, comme c'est l'autorité qui dirige leur esprit, elle peut toujours faire que cette influence lui soit profitable.

Ce qui fait sur-tout des journaux un ins-

(192)

trument très-utile au gouvernement, c'est cette faculté qu'il a de les diriger, de ne leur laisser dire que ce qu'il veut, et de leur faire dire tout ce qu'il veut et comme il veut. Se passe t-il quelque événement fâcheux? on peut le taire, le dissimuler, le dénaturer même. A-t-on quelque heureuse nouvelle à répandre? on peut la présenter de manière à doubler son intérêt et son esset. Veut-on rendre quelque décret arbitraire et dont on redoute les suites? les journaux préparent lentement les esprits à les recevoir. Si l'on a besoin d'accréditer quelque maxime contraire aux idées reçues, les jourpaux sont chargés de l'insinuer doucement et avec adresse. Avec des journaux bien conduits, le gouvernement ne peut jamais faire rien de mal; il ne peut pas non plus avoir d'ennemis. Si son chef se fait voir aux henreux habitans de la capitale, ce sont des acclamations universelles; s'il va visiter les provinces, la joie, le bonheur, l'ivresse, l'enthousiasme, courent la poste avec lui sur toutes les routes de France ; ils le devancent et le suivent tout à la fois. Aujourd'hui Lyon est au comble de la félicité; demain Avignon sera dans le délire; quelques jours plus tard, toutes les rues de Marseille retentiront de cris d'allégresse; et il est probable qu'à Grenoble l'émotion sera si vive, qu'on ne pourra rien dire: toutes les vois seront éteintes dans les larmes.

Ce qui contribue le plus à la puissance de nos journaux, ce sont l'accord et la bonne intelligence qu'on a soin d'entretenir dans leurs opinions, sur tout ce qui concerne le gouvernement; c'est cette unité d'esprit, de dessein et de doctrine dont il ne leur est jamais permis de s'écarter sur certaines matières. Si on leur laissait sur ce point quelque liberté, tout leur bon effet serait détruit. Ils n'exerceraient pas moins d'influence peutêtre ; mais cette influence serait d'une autre nature : comme il leur arriverait souvent de ne pas être d'accord sur des objets d'un grand intérêt, le public, pour se fixer à cet égard, serait dans la nécessité d'examiner et de choisir; il résulterait de là que l'opinion se formerait, qu'elle prendrait de la consistance et de l'empire, et qu'au lieu d'être gouvernée,

Censeur. TOME II.

(194)

elle gouvernerait : or, ce ne serait pas là le compte des gouvernans.

Les journaux n'ont jamais été plus unis d'opinions et d'intérêts que sous le règne de Bonaparte; je veux dire qu'ils n'ont jamais été plus d'accord pour louer, prôner, admirer, blâmer, décrier, calomnier au gré des passions et des fantaisies du maître. Leur tactique a fait plus de progrès sous son gouvernement qu'elle n'en avait fait depuis leur origine. Les six cent mille baïonnettes de l'empereur n'étaient rien pour lui. C'étaient ses journaux qui faisaient sa puissance; et il le savait si bien que, dans la dernière guerre, lorsqu'il n'était pas à plus de quarante lieues de Paris, il ne laissait pas paraître un seul numéro du Moniteur sans en avoir lu et corrigé lui-même les épreuves. Cependant ils n'ont pas pu lui conserver l'empire; mais que de services ne lui avaient-ils pas rendus jusque-là? Que d'erreurs utiles à son despotisme n'avaient-ils pas propagées? Que d'impostures, que de lâchetés ne leur avait-il pas fait dire, selon le besoin et les circonsances? Ils ont été bien vils et bien méprisables, on peutle dire sans craindre de les calomnier; si l'on pouvait en douter, il suffirait, pour s'en convaincre, de comparer ce qu'ils écrivent avec ce qu'ils ont écrit.

Le nouveau gouvernement a trouvé les journaux tout prêts à dire tout ce qu'il voudrait, et n'attendant que ses ordres pour changer de principes et de doctrine. Rien n'a été plus prompt que leur conversion. Le 31 mars, ils plaidaient encore la cause de l'usurpateur; et, le 1er. avril, ils chantaient déjà le retour du gouvernement légitime et le triomphe de la bonne cause qu'ils avaient combattue jusqu'à ce jour exclusivement. Je ne saurais mieux faire connaître l'esprit qu'ils ont manifesté depuis, qu'en rapportant le passage suivant de la dernière brochure de M. de Montgaillard sur la calomnie politique et périodique. « Quelle différence, dit cet écrivain, n'a -t-on pas aperçue entre les journalistes du 31 mars et les journalistes du 1er. avril 1814! Naguère, ces messieurs vociféraient contre les institutions antérieures à 1789; ils manifestaient une haine sincère contre le préjugé de la

13 \*

naissance; maintenant ils proclament et ces institutions et ce préjugé comme le chefd'œuvre de la législation, et les seuls gages de la félicité publique! Ils nous entretenaient, il n'y a pas encore six mois, de la perfectibilité de l'esprit humain ; ils étaient fiers des lumières du dix-huitième siècle; et aujourd'hui ils veulent nous ramener au siècle de l'ignorance, de la superstition et de l'intolérance, à ces temps fortunés où les peuples étaient des troupeaux, où les nobles étaient des pâtres, où un moine disposait de la couronne d'un roi de France, et où les Français étaient serfs de corps et d'esprit. Ils veulent, avec une inquiète complaisance, nous ramener vers l'heureuse féodalité de Charles Martel, vers la charte d'affranchissement de Louis-le-Gros; et, dans leur enthousiasme pour les principes ultramontains et les lumières du moyen âge, peu s'en faut qu'ils n'invoquent le retour de ces bons jésuites, des moines et de l'inquisition sacerdotale : peu s'en faut qu'ils n'invoquent la résurrection des parlemens, du Châtelet, des présidiaux, des conseillers du roi, me-

15 %

sureurs de charbon, langayeurs de porcs, etc., de la Sorbonne et des confréries du treizième siècle; peu s'en faut qu'ils ne demandent l'interdiction du jury, l'abolition des judicatures de paix, et le remplacement de nos cours de justice, de ces corps respectables qui ont mérité la considération publique; enfin peu s'en faut qu'ils ne chassent de nos assemblées les communes que Philippe-le-Bel appela aux représentations nationales, dites alors états-généraux.»

M. de Montgaillard fait encore mieux connaître l'esprit actuel des journaux, en disant ce qu'ils ont été depuis le commencement de la révolution.

En général, dit-il, les journalistes ont été constamment en France, depuis la révolution, les organes de la calomnie et les persécuteurs les plus déhontés de tous les hommes faibles, proscrits ou malheureux. Sans remonter à l'origine de nos troubles, à ces fatales époques qu'il est du devoir de tout bon Français d'ensevelir dans un silence profond, que d'injures et de proscriptions nos feuilles publiques n'ont-elles pas vomies

contre les victimes du 13 vendémiaire, du 18 fructidor et du 18 brumaire; victimes auxquelles les mêmes écrivains prodiguent maintenant les bénédictions et les éloges! Ils ont été, pour la plupart, vils flatteurs de chaque nouveau ministre, de chaque révolution nouvelle; successivement aux ordres et aux gages des dépositaires de la tyrannie, ils ont obéi à toutes ses impulsions, et célébré ses plus honteuses époques; on les a vu servir le despotisme et la liberté par trimestre, prendre leurs opinions dans le porte-feuille d'un ministre, et puiser leur patriotisme dans son coffre; car l'hypocrisie du patriotisme a été le caractère distinctif de notre révolution.

«Telles ont été la corruption et la vénalité de certains journalistes ou écrivains, que, jusqu'au 1er, avril dernier, il a été permis de les envisager comme une espèce de mobilier de la couronne; mobilier composé de calomniateurs, d'espions, de délateurs, de poètes, de chansonniers, de faiseurs de pièces de circonstances, etc.; mobilier inventorié dans les bureaux, et qui passe, comme

la griffe, d'un ministre à l'autre. De tels hommes, n'ayant que des opinions versatiles, attendent dans son antichambre l'opinion qu'ils doivent émettre le lendemain ; ils pensent par ordre, et ce qu'on appelle l'opinion publique n'est pour eux qu'une affaire de bourse, dans toute l'étendue du mot. Ces écrivains font de leur place une spéculation; ils sont créanciers viagers du despotisme, et il en est dont on trouve les noms jusque dans le budjet du ministre, qui portait au tableau des dépenses de son département pour esprit public 5000 fr., pour enthousiasme 3000 fr. On voit que des journalistes se chargent des articles à juste prix. »

Il résulte, comme on voit, des deux passages que nous venons de rapporter, que, durant le cours de la révolution, l'esprit de nos journaux a continuellement varié au gré des événemens, et qu'ils ne sont jamais restés fidèles qu'au pouvoir actuellement régnant et aux intérêts de leurs caisses; déchirant aujourd'hui sans pudeur le parti qu'ils avaient bassement flagorné la veille; instrumens de

la terreur sous la convention, apôtres de la liberté sous le directoire, serviles adulateurs du despotisme sous l'empereur, et royalistes forcenés aujourd'hui, prêchant la contre-révolution et presque la guerre civile.

On s'étonnera sans doute qu'après avoir montré une fidélité si bien éprouvée au parti du plus fort, les journaux n'aient pas été abandonnés aux conseils de leur propre lâcheté, et qu'on ait cru avoir besoin de les placer sous la surveillance de la censure. Il y avait deux bonnes raisons pour cela : la première, c'est que devant avoir tous un esprit uniforme et foncièrement ministériel, et étant destinés à répandre dans le public les idées, les vues, les opinions que le ministère voudrait mettre en circulation, il était nécessaire qu'il y eût des hommes par l'intermédiaire desquels ils pussent communiquer avec les ministres; qui pussent tous les jours aller connaître l'air des bureaux, aller en quelque sorte prendre couleur, recevoir le mot d'ordre, et colporter ensuite au bureau de rédaction de chaque journal la pensée du ministère, la nouvelle qu'il fallait répandre

et l'esprit dans lequel on devait écrire : tel est l'office de MM. les censeurs de journaux. La seconde, c'est qu'il se trouve dans plusieurs journaux quelques hommes d'une humeur naturellement libre et indépendante, inhabiles à modifier leurs opinions au gré des événemens et des circonstances, et dont les principes et le langage auraient pu faire quelquefois un contraste fâcheux avec l'esprit et le style du jour. Il était donc indispensable qu'on plaçât à côté d'eux des hommes d'une humeur plus douce et plus flexible, qui fussent chargés de faire disparaître de leurs articles tout ce qui leur semblerait trop franc, trop antiministériel; et tel est encore l'office de MM. les censeurs des journaux.

Avoir fait connaître l'esprit de ces sortes d'écrits, et l'influence qu'ils exercent sur l'opinion, c'est avoir assez démontré qu'il ne sera pas inutile d'observer la marche qu'ils suivent, et le but auquel ils tendent. Tel est l'objet de cette troisième partie du Censeur.

Il y a plusieurs choses à distinguer dans les journaux. Quoiqu'ils obéissent tous à la main

qui les dirige, et marchent ensemble au même but, sous le fouet de la censure, on les voit cependant, tout en faisant leur route, se donner mutuellement force coups de pieds et force coups de dents. Nous ne parlerons jamais de ces petites querelles, dont le motif est presque toujours misérable et tout-à-fait étranger à l'objet qui nous occupe ; nous ne dirons rien non plus de leurs dissertations purement critiques et littéraires. Nous nous bornerons exclusivement à faire remarquer ce qu'ils renfermeront de contraire à nos institutions, à signaler et à combattre leurs maximes les plus ministérielles, les plus contre-révolutionnaires ; et , comme ils n'emploient pas tous les mêmes armes pour désendre les mêmes intérêts, nous serons connaître l'esprit de chacun, et ce qui nous paraît constituer sa physionomie particulière.

D. . . . . R.

#### JOURNAL ROYAL.

Les rédacteurs de ce journal se sont fait un système qu'ils soutiennent avec une constance admirable : ce système est au fond le même que celui de Hobbes. A la vérité, ils ne disent pas, comme cet écrivain, qu'en s'emparant par la force des rênes d'un gouvernement, on en devient, par cela seul, le chef légitime; mais ils affirment que les rois ne tiennent leur autorité que de Dieu; et comme, dans l'établissement des gouvernemens monarchiques, ou dans le renversement des familles régnantes, la volonté de Dieu ne se manifeste que par la force ou par la volonté des peuples, et que la volonté des peuples est comptée pour rien par MM. les rédacteurs du Journal Royal, il est clair qu'à leurs yeux c'est toujours la force qui fait les rois légitimes.

Il n'existe qu'un soleil dans l'univers (1); par conséquent, il ne peut exister qu'un chef dans la société; ce chef est, dans l'état, un second soleil qui porte partout la lumière, la vie et l'abondance. Cette comparaison du Journal Royal est, comme on voit, aussi juste que brillante; et il faudrait être d'une insigne mauvaise foi pour ne pas convenir qu'il existe une analogie parfaite entre le roi d'Haïti et le soleil. Claude, Tibère et Néron étaient aussi des soleils assez éclatans; cependant, quand le dernier incendiait la ville de Rome, je suis persuadé que les Romains auraient préféré la modeste obscurité de Scipion à l'éclat de l'auguste empereur.

Comme les rois tiennent immédiatement de Dieu toute leur autorité, le gouvernement monarchique est le seul qui soit légitime; tous les autres sont atteints d'un vice radical. MM. du Journal Royal en prononcent donc la nullité, et les considèrent comme non avenus. Ainsi, depuis Tarquin-le-Superbe



<sup>(1)</sup> Tous les astronomes ne conviendraient pas de cela.

jusqu'à César, les Romains furent dans un état de révolte permanent contre leurs rois légitimes; et tout ce qu'ils firent fut nul de plein droit. Cette nullité subsiste même encore; car nous ne voyons pas qu'aucun empereur se soit avisé de ratifier les actes qui eurent lieu pendant la république. Le gouvernement des Athéniens, depuis la mort de Codrus jusqu'à la destruction de la république, fut également nul; car il ne s'établit et ne se maintint qu'au préjudice du roi légitime.

Quelque grand que soit l'intérêt que nous prenons en général à ce qui concerne ces anciennes républiques, nous nous consolerions cependant de voir qu'elles ne purent rien faire de valable, si nous n'avions pas à craindre pour nous-mêmes les conséquences du principe qui frappe tous leurs actes de nullité. Mais MM. du Journal Royal ne s'en tiennent pas à de vaines théories: ils annullent sans distinction tout ce qui a été fait en France en l'absence du roi légitime; et, regardant nos lois comme non avenues, ils déclarent que tous les brigands qui ont été envoyés au supplice, ont été mal jugés; que les

magistrats qui ont prononcé leur condamnation, ne peuvent être que des assassins; que toutes les dames sont des concubines, et que leurs enfans sont des bâtards.

Ces conséquences paraissent un peu fortes à MM. les rédacteurs; mais, aussi fermes dans leurs principes que Thomas Diafoirus l'était dans les siens, ils croient que le mal serait bien plus grand, si l'on décidait qu'un pemple peut faire un acte valable sans le secours d'un roi; car ce serait légitimer tous les gouvernemens quise sont succédés en France, depuis l'assemblée constituante jusqu'à la restauration; ce serait même reconnaître que nous avons pu avoir une constitution, sans qu'elle nous eût été octroyée; et MM. les rédacteurs du Journal Royal ont bien garde de reconnaître de pareilles hérésies. Ils portent à cet égard la délicatesse si loin, qu'ils prétendent, non-seulement que Louis XVIII n'était pas tenu de nous donner la charte qu'il nous a octroyée, mais que nous n'avions pas même le droit de la demander.

Il ne faut pas croire cependant qu'en pro-

nonçant la nullité de tout ce qui a été fait en France depuis le commencement de la révolution, ces messieurs aient l'intention de nous jeter dans le désordre; non, ils ne veulent que faire consacrer le principe que tout gouvernement est illégitime s'il n'est point monarchique. Ils pensent, au reste, que le roi doit présenter une loi qui ait pour objet de ratifier les lois ou les actes dont ils ont, de leur chef, prononcé la nullité; et, quoique l'autorité des Stuarts ne doive pas être d'un très-grand poids pour les princes qui veulent rester sur leur trône, ils proposent à Louis XVIII de snivre l'exemple de Charles II, qui fit ratifier par le parlement tous les actes faits sous le protectorat de Cromwel.

Ce n'est pas ici la seule fois que MM. les rédacteurs du Journal Royal proposent aux Bourbons la conduite des Stuarts pour modèle. Ils leur conseillent cependant d'être un peu plus sévères que Charles II, qui se bornait à casser le parlement toutes les fois qu'il le convoquait, parce qu'il ne le trouvait pas assez soumis à ses volontés. On doit, en effet, avouer que la chambre des communes

abrait été bien plus docile, si, toutes les fois qu'elle se montrait un peu récalcitrante, le prince avait fait pendre une douzaine de ses membres; et que son successeur, qui fut chassé du trône, parce qu'il tendait sans cesse à usurper l'autorité du parlement, aurait bien mieux gagné l'affection de ses sujets, si, d'un seul coup, il l'avait usurpée toute entière.

MM. du Journal Royal ont, au reste, un profond respect pour la charte constitutionnelle : « Obéissons, conservons, respectons, disent-ils, ce nouveau pacte social. On remarquera peut-être que ces messieurs n'accordent pas toujours bien les noms avec les verbes : mais nous ne sommes plus aussi difficiles que les Femmes Savantes; et si Chrysale pardonnait à sa cuisinière de mal parler français, en faveur des excellens dîners qu'elle lui faisait faire, on peut bien pardonner le même défaut à MM. du Journal Royal, en faveur de l'instruction solide qu'ils nous donnent; car enfin leurs articles de politique valent bien les potages de Martine. D'ailleurs, que ne devrait-on pas pardonner à des hommes qui ont inventé la POLIFIE, (209)

et qui nous ont appris à distinguer la monarchie indépendante du despotisme et le pouvoir absolu du pouvoir arbitraire?

Un article de la charte constitutionnelle excite sur-tout leur admiration, et leur fait faire des réflexions profondes; c'est celui qui donné au chef du gouvernement la faculté de proposer les lois. Le code constitutionnel, disent-ils, donne au roi l'initiative des lois: et c'est ici qu'il faut admirer la profonde sagesse du législateur! Celui qui a en main les rênes du gouvernement.... est instruit des besoins de son peuple: placé sur une éminence, ses regards attentifs parcourent avec facilité toutes les parties de l'empire.

On ne peut qu'applaudir ici à l'impartialité de MM. du Journal Royal; l'admiration qu'ils manifestent pour la profonde sagesse de Bonaparte, qui le premier s'empara, comme chef du gouvernement, de l'initiative des lois, ne peut que donner une haute idée de l'étendue de leurs vues politiques, sur-tout quand on se rappelle les heureux résultats de cette sublime conception. Ils ne méritent pas

Censeur. TOME II.

moins notre reconnaissance pour le soin qu'ils ont pris de placer le roi sur une éminence, afin que ses regards puissent parcourir avec facilité toutes les parties de l'empire : nous serons du moins assurés maintenant que le chef de l'état, voyant tout par ses yeux, ne sera trompé ni par ses courtisans ni par ses ministres.

Suivant MM. les rédacteurs, la souveraineté appartient au roi, sans partage ni division : il peut toujours exercer le pouvoir constituant, et faire à la charte tous les changemens qu'il juge convenables. Comme les lois ne peuvent pas avoir plus de force que la constitution qui en est la base, il s'ensuit qu'elles ne sont jamais obligatoires pour lui, et que par conséquent il n'a d'autre règle de conduite que sa volonté suprême. Il ne donne pas seulement des provisions aux juges, il établit même des tribunaux, et il pardonne les crimes. Il a un droit d'inspection, de surveillance et de juridiction corporelle sur la religion; il cède le territoire français comme bon lui semble, il représente la volonté générale, il est législateur et exécuteur des lois; cependant le corps législatif exerce la puissance législative; enfin il exerce la souveraineté pleine et entière sans le secours d'aucune sanction.

On conçoit qu'avec de tels principes, MM. les rédacteurs du Journal Royal ont une affection singulière pour les émigrés et pour les vendéens, et qu'ils leur donnent une préférence éclatante sur tous les autres Français. Ils soutiennent que les premiers ont été illégalement dépouillés de leurs biens, et que, par le seul effet de leur rentrée en France, ils les ont recouvrés de plein droit, en vertu d'une loi rendue par je ne sais quel empereur romain, il y a plusieurs siècles.

Il ne faudrait pas, au reste, aller chercher dans ce journal des faits, même historiques, contraires au système des rédacteurs; car ils écartent avec le plus grand soin tous les faits qui pourraient les contrarier.



# LA QUOTIDIENNE.

suuteo levoll leganot ni

La Quotidienne n'est point un nouveau journal. Elle a eu soin de nous en avertir par un prospectus dans lequel elle a fait, en peu de mots, son histoire et sa profession de foi. Elle fut commencée, dit-elle, le lendemain de la fameuse journée du 10 août, et ce fut au milieu des secousses qui ébranlaient le trône que ses rédacteurs entreprirent de le défendre. Elle raconte les persécutions qu'elle a essuyées à cette occasion; sa persévérance dans les bons principes, au milieu de ces persécutions; les alarmes qu'elle inspira au directoire; sa mort et sa résurrection.

On se demandera peut-être pourquoi la Quotidienne est ressuscitée, ou du moins pourquoi elle est ressuscitée si tard. Il n'y avait en effet plus rien à faire à l'époque où elle a reparu. Sa cause était gagnée, et tout le monde en était fort aise. Qu'est-elle donc

(215)

venue faire? Elle est venue prendre part à la joie commune, et nous annoncer que nos malheurs étaient finis. « On pourra, a-t-elle dit, me comparer à la colombe qui revint dans l'arche après le déluge, portant au bec une branche d'olivier, et annonçant à ceux qui restaient de l'espèce humaine que la colère du ciel était appaisée. » Mais ceux qui restaient de l'espèce humaine, depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Madrid, depuis Lubeck jusqu'à Rome, savaient cela depuis près de deux mois, quand la Quotidienne a reparu, et elle n'arrivait pas même assez tôt pour leur apprendre leur bonheur. Elle n'avait donc pas la moindre raison pour ressusciter, ou du moins elle en avait d'autres que celles qu'elle nous a données. La suite nous a appris qu'en effet elle ne nous avait pas dit le véritable motif de sa résurrection. On n'a pas tardé à reconnaître que cette colombe était une vraie pie-grièche, et qu'an lieu de nous apporter une branche d'olivier, elle tenait à son bec un brandon allumé, qu'elle venait étourdiment, et peut-être méchamment, secouer dans l'arche, au grand risque.



d'y mettre le feu, et de brûler ceux que le déluge n'avait pas noyés.

On aurait pu se douter de ses mauvais desseins dès le premier jour de sa nouvelle apparition, età la seule inspection de son titre. Ces deux rangées de fleurs de lis, ce vaste écu de France qui couvre la moitié de sa première page, et cette légende écrite en grosses lettres : LA RELIGION, LE ROI, LES LOIS, étaient des marques auxquelles on aurait dû reconnaître que la Quotidienne ne serait qu'un journal de parti. Cependant elle a su forcer quelque temps son caractère, et jouer paisiblement son rôle de tourterelle. Son royalisme ne s'est d'abord exhalé qu'en doux roucoulemens; elle jouait le sentiment à ravir. Mais bientôt son mauvais naturel l'a emporté, sa voix s'est aigrie, et sa tendresse pour le roi ne s'est manifestée que par de grossières et plates injures contre tous les hommes qui osaient ne pas approuver tous les actes des ministres de sa majesté.

Il paraît que la Quotidienne avait remarqué, comme beaucoup de monde, le peu de vénération que leurs excellences paraissaient

avoir pour les nouvelles institutions que venait de recevoir la France; et qu'en considérant certains de leurs actes, et l'esprit qui semblait les pousser déjà vers le passé, elle s'était avisée de croire que leur dessein était de détruire les garanties que la nouvelle charte donnait à la nation, de défaire la révolution pièce à pièce pour reconstituer sur ses débris l'édifice gothique de la vieille monarchie, et rétablir insensiblement les choses sur le pied où elles se trouvaient à je ne sais quelle époque. On sent combien un pareil projet devait sourire à la Quotidienne; c'était en quelque sorte sa cause dont le ministère embrassait la défense, et ses anciens principes qu'il voulait faire triompher. Elle a embrassé ce parti avec toute la chaleur qu'on porte à défendre des idées qu'on affectionne; et de royaliste constitutionnelle qu'elle s'était cru d'abord obligée de paraître, elle est devenue subitement royaliste pure et tout-à-fait ministérielle.

Cependant que pouvait faire la royale Quotidienne pour seconder les généreux desseins qu'elle supposait à leurs excellences? Se sentant beaucoup trop faible de raison pour entreprendre de soutenir le système de réaction qu'elle avait cru remarquer dans les actes ministériels, elle a laissé à des hommes plus habiles le soin de le faire triompher, et le seul rôle qu'elle se soit permis de jouer a été de dire des injures à tous ceux qui oseraient le combattre. Ce rôle, qui n'était pas le plus glorieux, est devenu peut-être le plus utile par la manière dont elle l'a joué. Elle a mis dans le choix des injures un art dont on ne l'aurait pas supposé capable, et qui a fait beaucoup d'honneur à son discernement en matière de médisance et de calomnie. Elle a pensé que le meilleur moyen de décréditer dans l'opinion les hommes qui se permettraient de défendre les lois contre les entreprises du ministère, était de les accuser de jacobinisme et de les traiter de révolutionnaires : tel a été aussi le parti qu'elle a pris. On l'a vue, la premiere, donner l'exemple de ces excursions dans le passé, qui ont produit, pendant quelque temps, tant de scandale et d'aigreur; elle a exhumé de l'histoire de la révolution tout ce qu'elle renferme de plus

dégoûtant, tout ce qui lui a paru le plus propre à jeter de la défaveur sur les principes qu'elle voulait combattre; elle a rappelé les noms exécrables des Marat et des Roberspierre, et elle a eu l'impudence d'assimiler les opinions des hommes qui se dévouaient généreusement à la défense de nos lois, à celles de ces hommes stupides et atroces ; retraçant avec complaisance le tableau des horreurs auxquelles leurs principes avaient servi de prétexte; affectant de craindre que la doctrine des défenseurs de la constitution, qui avait sa source dans la charte même, n'entraînât un jour les mêmes excès; opposant ainsi continuellement la révolution à la constitution, et invoquant, en quelque sorte, des crimes nés du mépris des lois, comme une raison pour les violer encore.

A ces moyens de déconsidération, dont il paraît que la première idée lui appartenait, et que les autres journaux n'ont employés qu'après elle, la Quotidienne a encore ajouté celui d'adresser beaucoup de personnalités aux hommes contre lesquels se dirigeaient ses attaques; elle a pensé, à ce qu'il semble,

que l'intérêt de sa cause lui commandait de ne garder aucune pudeur àleur égard, et son ton avec eux a presque toujours été celui d'une courtisanne déhontée.

Toute cette tactique de la Quotidienne doit entrer parfaitement dans ses goûts et dans ses moyens. Il paraît qu'elle a pour principaux rédacteurs deux ou trois jolis petits poètes, dont la principale occupation, sous le dernier gouvernement, a été de faire de petits madrigaux, de petites odes, de petits vaudevilles à la louange de Bonaparte et de sa famille, et qui croient aujourd'hui ne pouvoir mieux se faire pardonner la faiblesse d'avoir chanté l'usurpateur, et prendre faveur sous le roi légitime, qu'en lançant beaucoup d'épigrammes à tous les hommes qu'ils supposent devoir déplaire aux ministres. On sent qu'il serait assez inutile d'aller chercher dans les articles de ces messieurs des raisonnemens à combattre. Ces messieurs ne raisonnent point, la raison est une arme dont ils se sont tout-à-fait interdit l'usage, et ils paraissent bien décidés à ne défendre leur système qu'en disant des injures à quiconque ne penserait pas comme eux.

### JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

On sait qu'en défendant à la tribune de la chambre des députés le projet de loi destiné à rétablir la censure, M. l'abbé de Montesquiou fit, sur la probité de nos journalistes, une profession de foi tout-à-fait édifiante; il avoua que ces messieurs étaient toujours de l'avis de celui qui leur donnait le plus d'argent; et qu'ainsi, soit que la presse fût libre, soit qu'elle ne le fût pas, le ministre disposerait de leur plume, dès qu'il voudrait se donner la peine de l'acheter.

Après un tel aveu, M. le ministre ne pouvait employer des journaux qu'il avait publiquement discrédités, et qui, suivant lui, s'étaient prêtés à toutes les volontés ou à tous les caprices des ministres du gouvernement impérial. Il devenait donc nécessaire d'en créer un qui fût ministériel sans être vénal, et qui pût propager les opinions du ministre sans avoir à craindre d'être accusé d'embrasser toujours la cause du plus fort-C'est, dit-on, à cette nécessité que le *Journal* Général de France doit l'existence.

Les personnes qui ne sont point dans l'habitude de le lire, croiront peut-être, d'après ce que nous venons de dire, que les rédacteurs préconisent continuellement le pouvoir absolu et l'obéissance passive; qu'ils regrettent le régime féodal, et qu'ils préparent insensiblement le retour des jésuites. Hébien! rien de tout cela n'a lieu; les rédacteurs raisonnent froidement sur tous les objets; ils ne se mettent jamais en colère par ordre supérieur, ils ne sont point entêtés de l'ancien régime; ils trouvent même qu'il est ridicule de se faire un mérite personnel de la naissance, et se moquent quelquefois des jésuites.

Ils conviennent cependant que la génération actuelle a de grandes obligations à la compagnie de Jésus; car, si nous les en croyons, elle lui doit les Fontanes, les Bausset, les Royer-Collard, les Bonald, et plusieurs autres grands hommes de notre siècle. « Notre bon roi lui-même, disent-ils, gouvernerait-il aussi paternellement, avec tant de sagesse, de tolérance et de l'umières, s'il n'avait pris des leçons de gouvernement et des directions de conscience d'un jésuite d'Angleterre? (1) » (Feuille du 2 octobre.)

Le Journal Général ne cherche donc pas à nous ramener aux usages ou aux institutions gothiques qui existaient en France avant 1789; il n'essaie pas d'exhumer, comme le Journal Royal, le fatras de Grotius et de Puffendorf; il veut s'en tenir aux institutions de Bonaparte. Une foule d'écrivains ont attaqué l'université ci-devant impériale; cette insti-



<sup>(1)</sup> Quelques personnes croient qu'en reconnaissance de ses éminens services, on va placer auprès des ministres, non une troupe de jeunes étourdis, comme sous le gouvernement impérial, mais un certain nombre de graves jésuites qui apprendront à leurs excellences comment il faut interpréter les lois quand l'exécution en devient embarrassante, ou comment on doit tenir sa parole quand on l'a témérairement engagée.

tution que M. Say a considérée comme un moyen dispendieux et vexatoire de dépraver les facultés intellectuelles des jeunes gens, c'est-à-dire de remplacer dans leur esprit de justes notions des choses par des opinions propres à perpétuer l'esclavage en France, MM. les rédacteurs du Journal Général la prennent sous leur protection, en exaltant les principes éminemment monarchiques du grand maître, principes que Bonaparte savait si bien apprécier et récompenser.

Ils trouvent que la chambre des députés donne à ses séances une trop grande publicité, sur-tout quand elle permet que les propositions qui sont faites dans son sein soient développées publiquement. Cette publicité, qui leur paraît contraire à la charte, est, suivant eux, d'autant plus dangereuse, que les propositions ne peuvent être combattues qu'en comité secret, et que le public se retire avec l'impression fâcheuse qu'il a reçue.

Ils trouvent une grande analogie entre les gens de lettres et les représentans de la nation: les premiers exercent sur le public une influence qui n'est pas moins grande que celle qu'exercent les seconds; et ceci explique pourquoi, ayant obligé les députés à discuter en comité secret les propositions qui ne leur viennent pas du gouvernement, on a voulu que les auteurs ne pussent faire connaître leurs opinions au public qu'après les avoir communiquées à des agens du ministère. Tout cela est évidemment la suite du même système.

Un penchant que MM. les rédacteurs du Journal Général cherchent à détruire, c'est l'habitude qu'on paraît avoir contractée de préférer ce qui est utile à ce qui est beau. Ces messieurs paraissent trouver fort étrange qu'on mette quelque prix à l'économie politique; à cette science ignoble qui nous apprend à apprécier la valeur des choses, qui met la valeur dans l'utilité, et qui porte le gouvernement à préférer le bonheur des peuples à des arcs de triomphe, à des pyramides et à des châteaux. « Le beau, disent-» ils, partout méconnu, quelquefois même » avili et tourné en ridicule, n'a plus trouvé



» que de rares et stériles admirateurs; et » l'utile, avec ses arides calculs, avec ses ré-» sultats si froidement positifs, avec ses ac-» cessoires si odieux ou si dégoûtans, a ab-» sorbé toutes les pensées, a mérité tous les » hommages. » Si ces principes sont ceux du ministère, dans peu de temps la France peut se promettre de voir de belles choses; car elle sera singulièrement administrée.

Il serait difficile, au reste, de bien saisir la physionomie d'un journal qui se fait un devoir de présenter le pour et le contre, et qui réfute aujourd'hui ce qu'il avait démontré hier. Avec un pareil système, on ne peut jamais être convaincu d'avoir mal raisonné, ou d'avoir soutenu un mauvais parti, puisqu'on peut toujours être supposé avoir en porte-feuille des articles qui réfutent ceux qu'on a déjà publiés.

Supposez que tous les rédacteurs de journaux eussent suivi la même méthode, quels avantages n'en auraient-ils pas retirés? Si, après avoir traversé la révolution, on les avait accusés d'avoir été tour à tour les apôtres de la liberté ou les suppôts du despotisme, (225)

d'avoir outragé ou flagorné les mêmes hommes selon les circonstances; enfin, d'avoir été constamment du parti du plus fort, ils auraient repoussé toutes ces accusations injurieuses, en disant qu'ils étaient restés fidèles à leur esprit, et qu'ils avaient toujours dit le pour et le contre. Ils auraient donc traversé la révolution sans rien perdre, ni de leur innocence... ni de leurs salaires.

MM. les rédacteurs du Journal Général peuvent donc, en se tenant derrière leur prospectus, crier tour à tour vive le roi, vive la ligue, sans avoir à craindre d'être accusés de versatilité; cependant il me semble que cette considération devrait les faire renoncer à leur devise, ou les obliger du moins à la modifier. N'est-il pas désagréable, en esset, après avoir lu, en tête d'un article, vérité, impartialité, de lire encore le lendemain vérité, impartialité, en tête d'un article qui dit précisément le contraire? Il semble qu'il faudrait au moins prévenir ses lecteurs; il est vrai qu'alors tous les avantages du pour et du contrae seraient manqués.

Censeur. TOME II.

### JOURNAL DES DÉBATS.

BONAPARTE, aussitôt qu'il eut été fait consul, annonça que la révolution était finie. Il était difficile de débuter par un acte plus vain et plus ridicule, et l'on aurait déjà pu reconnaître, dans ce premier trait, l'homme qui depuis proclama tant d'orgueilleuses extravagances. Si cette annonce n'était que la déclaration de ce qui se passait, elle était absolument inutile; si elle n'était point l'expression de la vérité, elle était encore plus vaine; car que pouvait-elle changer à l'état des choses? Le consul se montrait déjà plus fat et plus fou que l'empereur ne l'ait jamais été, s'il pouvait croire que son élévation devait être nécessairement le terme de nos agitations politiques, ou qu'il lui suffisait, pour rétablir l'ordre, de déclarer qu'à l'avenir tout serait calme et tranquille. Quelques personnes ont supposé qu'il avait eu une

pensée moins extravagante, et que tout ce qu'il avait voulu dire, c'est qu'il allait faire ses efforts pour mettre fin à nos troubles et à nos malheurs.

Quelques actes d'une administration ferme et prudente purent persuader d'abord aux Français que telles étaient, en effet, les intentions de Bonaparte; mais une pensée aussi généreuse ne pouvait pas entrer dans son ame. La nation ne tarda pas à reconnaître qu'elle avait trop attendu de lui. Son humeur ambitieuse et despotique se déclara avec emportement: on vit qu'il se proposait moins de terminer la révolution que d'en préparer une nouvelle; et qu'au lieu de vouloir fonder la liberté, il aspirait de toutes ses forces à l'empire et au pouvoir absolu.

L'une des plus grandes difficultés qu'il avait à vaincre pour nous asservir, existait dans les idées d'indépendance et de liberté qui avaient amené la révolution, et que la révolution n'avait pas peu contribué à propager et à affermir, malgré l'horrible abus qu'on en avait fait. La nation n'avait plus aucun des

2

préjugés nécessaires à l'établissement d'une autorité despotique; le pouvoir était dépouillé de tous ses prestiges; c'était un axiome devenu vulgaire, que les lois seules peuvent le rendre légitime, et qu'il devient inique et odieux aussitôt qu'il veut s'affranchir de leur joug et s'élever au-dessus d'elles. Rien n'importait donc davantage à Bonaparte, pour fonder son despotisme, que de chercher à obscurcir les notions communes sur les principes du gouvernement, et à déconsidérer les écrits des philosophes du dix-huitième siècle, dans lesquels la nation puisait les préceptes de son droit public.

Cette tâche sut proposée à MM. les rédacteurs des journaux. Un grand nombre d'entre eux se hâtèrent de l'accepter; et ces messieurs, qui chantent aujourd'hui si galamment le retour des princes légitimes, se liguèrent avec ardeur alors pour sonder l'empire de l'usurpateur sur les ruines de la liberté et de la morale publique.

Le journal des Débats est, sans contredit, celui de tous les journaux qui a joué le plus grandrôle dans cette sainte croisade. On sait quelle guerre d'extermination il a faite, pendant douze ans, aux philosophes, et sur-tout à Voltaire. La chute du gouvernement pour lequel il combattait avec tant de valeur et de constance, l'a forcé de leur accorder quelques instans de répit; et l'on a cru, un moment, qu'ils allaient devoir leur salut à la déchéance de l'empereur. Mais, depuis, le journal des Débats s'est remis en campagne; et s'il pouvait reprendre sa première vogue, il serait fort à craindre que leurs affaires ne fussent bientôt aussi désespérées que sous le dernier gouvernement.

On sait quelle a toujours été la tactique du journal des Débats, dans sa guerre contre les philosophes. Les rédacteurs de ce journal ont fait d'immenses efforts d'esprit pour changer le cours de nos idées, pour nous dégoûter des livres de philosophie et des études sérieuses, et pour porter toutes nos affections littéraires sur des ouvrages de pur agrément. Il a établi une sorte de lutte entre le siècle des beaux arts et celui de la philosophie, et il s'est déclaré le champion du premier contre le



second; donnant aux écrivains du règne de Louis XIV une préférence éclatante sur ceux des règnes suivans; voulant prouver, en quelque sorte, l'excellence de leurs principes par la pureté de leur goût et la perfection de leur style; mettant tel orateur ou tel poète du siècle de Louis XIV bien au-dessus de tous les philosophes du dix-huitième siècle, et paraissant faire plus de cas d'un vers de Racine ou d'une phrase de Bossuet que de l'Encyclopédie toute entière. Conséquemment à ce système, le journal des Débats a très-rarement parlé des ouvrages nouveaux de législation, de politique ou de morale, à moins qu'ils ne lui fournissent l'occasion de dénigrer la philosophie, ou de préconiser le despotisme ; et, depuis douze ans, il ne nous a guère entretenus que de romans, de poemes, de discours académiques, de pièces de théâtre, de concerts, de spectacles, d'intrigues de coulisses, d'acteurs, d'actrices, etc.

On n'a jamais mieux pu juger de la profonde frivolité du journal des Débats que durant nos dernières guerres. Il usait presque de violence pour nous étourdir sur nos revers, et voulait nous forcer à nous égayer au milieu des plus grands désastres. A côté d'un bulletin de l'armée qui nous annonçait d'horribles malheurs, il manquait rarement de placer, comme une fiche de consolation, quelque article bien léger et bien agréable. Il discutait profondément sur le mérite d'un acteur, quand l'état était menacé d'une invasion prochaine; et, tandis qu'il consacrait plusieurs colonnes à déplorer la perte d'un musicien ou l'absence d'un histrion, il accordait à peine quelques lignes à la mésmoire de nos plus grands capitaines, morts sur le champ de bataille.

J'ai quelquesois entendu parler des grands services que le journal des Débats avait rendus à notre littérature, et même de l'influence qu'il avait exercée sur nos mœurs. On convenait qu'en esset le journal des Débats avait pu épurer le goût de nos poètes, et dégrader le caractère de nos citoyens; qu'il avait enseigné d'excellentes doctrines littéraires, et répandu de sunestes maximes politiques; qu'il avait plaidé la cause du bon



goût avec beaucoup d'esprit, et prêché le despotisme avec très-peu de goût.

Le journal des Débats n'a pas mieux senti que bien d'antres choses l'influence de la restauration. Il a conservé, sous le roi légitime, l'esprit qu'il avait sous l'usurpateur; et s'il est devenu le détracteur du tyran, il est resté l'apôtre de la tyrannie ; il a cela de commun avec tous les autres. Il a eu l'air de défendre d'abord la liberté de la presse, et il a fini par trahir sa cause avec éclat; il n'a pas invectivé, avec moins de violence et d'hypocrisie que les autres, contre les hommes qu'on avait besoin d'avilir; enfin on l'a vu insulter sans aucune pudeur la représentation nationale. Aureste, cen'est en quelque sorte qu'en passant et très-superficiellement qu'il s'occupe des affaires publiques. Il est toujours aussi frivole qu'il l'ait jamais été; et, quoiqu'il ait beaucoup vieilli, il s'obstine à vouloir encore paraître agréable et léger : il joue le rôle du vieux jeune homme. On assure que sa manie commence à déplaire à beaucoup de ses lecteurs, et que plusieurs nouveaux jourpaux vivent des abonnés qu'il perd. Peutêtre, en voyant cette grande désertion, finira-t-il par se raviser, et par concevoir qu'on peut s'ennuyer enfin de spectacles, de vers, de romans, et même de magnétisme.

Nous ne voulons point finir sur le journal des Débats, sans dire un mot de la rage qu'il a de vouloir paraître libre. Les journaux ne sont pas aujourd'hui ce qu'ils étaient sous le dernier gouvernement, disait-il il n'y a pas long-temps; il faut savoir distinguer entre une liberté absolue et une entière servitude; la censure ne retranche véritablement que les abus, etc.

Il y a dans toutes ces raisons quelque chose de pis que la mauvaise foi, il y a de la niaiserie. Quoi! vous êtes arbitrairement censuré, le ministre peut vous supprimer du jour au lendemain, et vous voulez prouver que vous imprimez autre chose que ce qui plaît à son excellence! On entend très-bien que c'est par ordre que vous essayez de prouver cela; mais ne pourriez-vous pas trouver une manière polie de représenter à monseigneur qu'il vous fait dire une chose absurde, et qu'il exerce ainsi sur vous une violence



( 234 )

affreuse? Il faut qu'on soit terriblement despote pour vouloir que vous paraissiez libre quand on vous charge de chaînes, et qu'on vous menace de la mort si vous faites le moindre effort pour les rompre. Bonaparte quoi que vous en disiez, ne vous opprimait pas avec plus de violence.

D.... R.

## GAZETTE DE FRANCE.

Depuis que nos journaux sont soumis à la censure préalable et arbitraire des agens du gouvernement, rien n'en fait mieux sentir la nullité que la nécessité de faire l'analyse et d'en déterminer l'objet. Que se proposent, par exemple, les rédacteurs de la Gazette de France? Veulent-ils être l'appui de la religion, de la morale, des lois, des sciences ou des arts? Sont-ils chargés de faire remarquer au public la sagesse des projets des ministres? Ne sont-ils que des instrumens employés à l'exécution d'une opération mercantile? Voilà ce qu'il ne nous est pas facile de savoir, et ce que ces messieurs ne savent peut-être pas mieux que nous.

Comme la plupart de leurs confrères, ils ont dit des injures à l'usurpateur déchu; ils ont beaucoup loué le souverain légitime remonté sur le trône de ses ancêtres; ils ont



vanté la fidélité des chouans, et détesté les crimes des jacobins; et, quand ces matières ont été épuisées, ils sont retombés dans leur

nullité première.

De toutes les feuilles périodiques, la Gazette de France paraît être celle à laquelle les pas rétrogrades coûtent le moins. Elle avait été la première à injurier le gouvernement impérial qu'elle avait si long-temps flagorné, et elle a été la première à proclamer l'oubli du passé, quand elle s'est aperque que le public n'était pas disposé à partager la haine et la vengeance de quelques furieux qui ne seraient pas fâchés de replonger la France dans les horreurs d'une guerre civile, s'ils pouvaient en attendre un résultat favorable à leur ambition.

Aucun journal n'a insulté plus grossièrement les hommes qui ont figuré dans la révolution que la Gazette de France: dans les feuilles du mois d'octobre, les rédacteurs les ont traités d'assassins et de bourreaux; ils les ont comparés à des tigres qui cuvent le sang qu'ils ont bu la veille, en attendant de nouvelles proies à dévorer: ils ont dit « Il ne s'agit plus, ajoutent-ils, de cequ'on a fait et de ce qu'on n'a pas fait; il s'agit de ce qu'on est en état de faire et de ce qu'on fera désormais. . . . On n'oublie qu'une chose; c'est que la révolution n'est plus qu'une table rase, et que toutes les opinions politiques se trouvent fondues ensemble du moment où il n'y a plus moyen de disputer sur le pouvoir. Il n'y a de factions que là où il est possible de contester l'autorité à ceux qui l'exercent; par conséquent il est bien inutile de se débattre sur ce qu'on n'a pas fait et sur ce que d'autres ont fait, sur les opinions qu'on n'a pas eues et sur celles que d'autres ont eues. »

On voit, par ces passages, que MM. les

(238)

rédacteurs de la Gazette s'accusent ici d'avoir joué un rôle qui ne pouvait convenir qu'à des factieux; et que, dans leur feuille du 31 octobre, ils prouvent clairement l'inutilité de celles qui ont précédé. Cela nous dispense d'en dire davantage.

ender too be entirely to the control of



## JOURNAL DE PARIS.

LES mesures prises à l'égard des journaux paraissent avoir deux objets; le premier, de leur empêcher de dire ce qu'on ne veut pas qu'on sache; et la seconde, de leur faire dire ce qu'on a besoin de faire savoir. La censure remplit complétement le premier de ces objets; mais elle paraît insuffisante pour le second. Elle peut toujours supprimer un article qui lui déplaît, mais elle n'a pas de moyens coërcitifs pour en faire faire qui lui plaisent; elle peut empêcher de crier vive le roi, mais elle ne peut pas forcer de crier vive la ligue. Il semble donc que les journaux, malgré la censure arbitraire, jouissent encore d'une sorte de liberté négative; et que si les rédacteurs ne peuvent rien écrire qui contrarie les vues du ministère, ils pourraient du moins se dispenser de désendre ces vues, lorsqu'ils trouvent qu'elles

ne peuvent pas s'accorder avec leurs principes; il semble, en un mot, que MM. les rédacteurs de journaux peuvent garder quelque pudeur sans se compromettre, et qu'ils ont encore la liberté de ne pas s'avilir.

Nous aimons à reconnaître que MM. les rédacteurs du journal de Paris ont eu assez d'esprit et de courage pour profiter de cette liberté : on leur doit la justice de dire qu'ils ont su presque toujours se préserver des excès dans les quels sont tombés la plupart des rédacteurs des autres journaux. S'ils n'ont pas opposé une résistance très-énergique à la réaction qui menaçait la France sous le nom trompeur de restauration, ils ont du moins évité de se déclarer pour elle, et de se faire ses chevaliers. Ils se sont montrés également sobres de diatribes contre le dernier gouvernement, de diffamations contre les jacobins, et d'apologies en faveur des chouans et des vendéens. Ils n'ont pas dit que les émigrés étaient les Français par excellence; ils n'ont pas trouvé qu'il suffit d'avoir pris part à la révolution pour être un brigand, une bête féroce, un monstre horrible; ils n'ont pas trouvé non plus qu'on

(241)

eût une ressemblance frappante avec Danton, Marat ou Roberspierre, parce qu'on osait défendre les lois de son pays. Ils n'ont pas proclamé les institutions du treizième siècle comme le nec plus ultrà de la sagesse humaine; et s'ils n'ont pas combattu les actes contraires aux institutions nouvelles, ils ne s'en sont pas non plus déclarés les apologistes. Enfin, il est une foule de lâchetés et de sottises au-devant desquelles leurs confrères se sont précipités, et qu'ils ont eu l'adresse d'éviter ou la force de repousser.

D. . . . . R.

Censeur. TOME II.